



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 84128

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le traitement des accidents vasculaires cérébraux. Fin 2008, elle a installé un comité de pilotage chargé de proposer des mesures d'amélioration de l'organisation de la prise en charge des AVC. Un an plus tard, le comité rendait son rapport avec des pistes de progrès possible en matière de prise en charge au niveau régional, d'organisation de filières territorialement définies et coordonnées par les ARS, de la prévention, des soins d'urgence et de la réadaptation... Pour cela, 130 millions d'euros seraient mobilisés sur la période 2010-2014. 2 700 cas d'AVC sont diagnostiqués par an en Franche-Comté, dont 663 pour le seul département du Jura. Parmi eux, 12 % concernent des personnes de moins de 60 ans. Or il semblerait que, dans le cadre de ce plan AVC, cette région ne recevrait pas de soutien et pas d'aide financière de la part de l'État... Il aimerait savoir où en est la mise en oeuvre de ce plan au niveau de la Franche-Comté. Il lui demande plus spécifiquement quelle en est sa déclinaison au niveau du Jura, notamment sur le plan financier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84128

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7810

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)